Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Juin 1892. No. 34.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE PÈRE CAGNAL

Les journaux de l'Oise publiaient, il y a quelques jours, l'entrefilet suivant :

"Il vient de mourir à Versigny, à l'âge de cent six ans, une brave et digne femme, bien connue dans le canton : la mère Cagnal. La pauvre vieille, n'ayant plus de famille depuis longtemps, vivait seule dans sa chaumière et, quoique courbée et chancelante, elle travaillait encore et trouvait moyen de gagner sa vie.

"Récemment, nous l'avons rencontrée, ployée sur son bâton, allant livrer de l'ouvrage chez une fermière : des sacs qu'elle raccommodait.

"Comme nous lui demandions de ses nouvelles, elle nous répondit en toussant—elle a toujours été catarrheuse : "J'cré bé que, c'te fois, ça sera pour les neiges prochaines." Elle ne s'est pas trompée : nous l'avons enterrée hier.

"Beaucoup de monde suivait son convoi et l'on a déposé de nombreuses couronnes sur sa tombe, car elle était très estimée et très aimée."

J'ai connu, moi, la mère Cagnal ; et la dernière fois que je l'ai vue, elle m'a raconté son histoire ; oh ! une histoire bien simple, triste et monotone, mais émouvante cependant, et qui montre l'égoïsme de l'homme dans toute sa laideur.

La voici :

***

La mère Cagnal s'était mariée, très jeune, à un maçon qui, durant de longues années absorba le samedi le produit de la semaine.

Pour sauver une partie de la paye, elle avait pris l'habitude de confier, ce jour-là, le soir venu, ses deux petits à une voisine, et d'aller chercher son "homme" dans les hameaux où il travaillait.

Elle courait d'un bourg à l'autre, s'arrêtait aux portes des marchands de vins bruyants, collait son visage à la vitre, puis entrait si elle le voyait.

Au milieu des chansons et des cris des buveurs, à travers leurs chamaillis et leurs bousculades, elle le tirait doucement, le suppliait avec crainte, attendait complaisamment la fin d'une partie de cartes qui recommençait toujours, et, de concession en concession, patientait jusqu'à la fermeture du cabaret.

Lorsqu'elle le ramenait, la plupart du temps d'assez loin, complètement ivre, il bougonnait tout le long du chemin, choppait à chaque pas, tombait ça et là, manquant de renverser la pauvre femme qui ne pouvait pas toujours le relever. Souvent pour la taquiner, il s'adossait à une haie, ou s'étendait dans un fossé, disant qu'il voulait coucher dehors ; et elle avait tout le mal du monde à le décider à rentrer.

Parfois, quand ils revenaient ainsi, de splendides clairs de lune baignaient d'une clarté blanchâtre et douce les arbres, les côteaux, toute la plaine et projetaient leurs deux ombres attardées sur les grandes routes jaunes ; mais parfois aussi une nuit profondément noire les empêchait de distinguer quoi que ce fût près d'eux, et les égarait dans leur marche ; ou bien encore des pluies serrées, interminables, trempaient leurs vêtements, les collaient à la peau et ils avançaient avec de la boue jusqu'au ventre, en pataugeant dans des flaques d'eau invisibles.

Ils arrivaient fort tard à la maison ; une petite chaumière composée d'une unique carrelée, sans papier aux murs, et d'un grenier avec lucarne. Là l'ivrogne se livrait à des extravagances de gestes et de langage une bonne partie de la nuit. Assis sur une chaise, un coude sur la table, il monologuait d'une façon incohérente, abêti, l'œil stupide, criant et chantant, réveillant les deux nioches avec ses folies.

Si sa femme hasardait quelque observation, il l'injuriait, lui faisait des reproches au sujet de son ménage, de son travail, puis pris d'une fureur subite, il la giflait sans qu'elle osât protester autrement que par des larmes. C'est ce qu'il appelait le "coup de la fin." Après quoi il allait se coucher.

***

Cela dura plus de trente ans, car la malheureuse ne parvint jamais, malgré les supplications timides et ses complaisances infinies, à changer la conduite de son mari. Aussi elle dut travailler avec acharnement pour pouvoir élever ses enfants et combler le déficit que les débauches du maçon provoquèrent longtemps dans le budget du ménage.

Elle comptait sur ses garçons : "Quand ils seront grands, pensait-elle, je serai soulagée !" Mais l'un d'eux se noya à douze ans, en jouant au bord d'une mare, et le second mourut de la fièvre typhoïde au Sénégal, où il faisait son service militaire.

A soixante ans, brisée par la fatigue et les chagrins, la mère Cagnal travaillait encore. Elle allait en journée chez des gens du pays, exécutant de gros ouvrages, de rudes besognes, aidant les filles de ferme et les cuisinières d'auberge, dans leurs grands nettoyages ; ou bien, elle lavait au ru, par n'importe quel temps, gerçant l'hiver ses mains calleuses à l'eau glaciale, ployant sous des hottées de linge mouillé qui gouttait autour d'elle. Au mois d'août elle moissonnait en pleine chaleur tropicale, courageuse et forte comme un homme, ruisselante de sueur, la figure rouge de coups de soleil, la peau brune et sèche comme du cuir.

Elle ne prenait aucun repos, aucun plaisir, sachant qu'elle ne pourrait jamais mettre un sou de côté, qu'elle aurait à peiner jusqu'à son dernier souffle.

***

En vieillissant, le maçon finit portant par se ranger un peu de lui-même. Il s'arrêtait bien encore dans quelque cabaret, le samedi soir, mais il en repartait au bout d'une heure et ne s'enivrait point ; si bien que sa femme se dispensait de l'aller chercher. Malgré cette amélioration, la paie était toujours entamée, et la ménagère, pour la faire durer le temps voulu, avait à exécuter de véritables tours de force. Elle murmurait souvent : "C'est égal, t'aurais bien pu n' pas dépenser ça ; j'ai tant à payer d' tous côtés."

A soixante-cinq ans, Cagnal commença à se plaindre de douleurs de jambes et de reins. Le matin, il s'attardait dans son lit, ayant l'air de dormir ou d'oublier l'heure.

Sa femme lui disait : "Mon pauvre homme ! si t'avais pas fait la vie dans l'temps, j'pourrions nous r'poser un brin, tous les deux, à c't'heure ; j'en ai autant besoin que toi, ça nous semblerait bon." Puis elle le pressoit de se rendre à son ouvrage ; car lorsqu'il flânait de trop, elle ne retrouvait plus son compte. Mais il était insensible à ses instances, à ses reproches ; il n'y répondait qu'en geignant plus fort et en se repliant davantage sous les draps. Finalement, il restait.

Le nombre de ses jours de repos alla en augmentant ; quand l'hiver vint, il déclara qu'il ne pouvait plus travailler du tout.

—Ça m'tient dans l'dos et dans les reins, affirmait-il, comme qui dirait des coups de fourches qu'on m'donnerait. C'est ben malheureux mais j'peux pas, la vieille ; faut pas compter sur moi, vois-tu, c'est fini.

—Oui, c'est ben malheureux, répliquait la brave femme, parce que moi aussi, j'suis vieille, j'tousse beaucoup, j'ai des étouffements. Va donc falloir que j'travaille pour deux ! Comment faire ? Tant que j'pourrai, ça ira'core ; mais le jour où je n'pourrai pus, je mourrons-ti de faim ?

—Dame ! à la grâce de Dieu, cencluait le maçon, j'peux pus, j'peux pus !

Alors, résignée et douce, elle travailla avec une ardeur nouvelle, une force étonnante ; elle fit plus de lessives, plus de nettoyages que jamais. Elle passa même une partie des nuits à coudre des sacs après des journées de quatorze heures.

***

Cette année-là, le vieux ne quitta pas la maison de l'hiver ; assis sur une chaise basse, au coin de son feu, sous le manteau de la grande cheminée, il fumait des pipes, attisait les cendres, ou sommeillait, tandis que la pluie ou la neige cinglait les vitres.

Pour se distraire, il attirait souvent un petit garçon de sept à huit ans, un voisin. Il s'amusait à façonner, avec un couteau et des branches de bois mort, des échelles en miniature, de petites charettes, une foule de futilités enfantines qui lui faisaient passer le temps.

A sa droite, près de la cheminée, il existait une sorte de placard, dans le soubassement d'une ancienne croisée condamnée. Cagnal avait rangé là ses outils, et il en gardait la clef sur lui précieusement, sous prétexte qu'il ne voulait pas qu'on touchât à ses affaires.

Aussitôt sa femme partie, il entrebaillait furtivement la porte du placard, s'y glissait sur les genoux et restait là de longs quarts d'heure, la moitié du corps enfermé, sortant tout de suite au moindre bruit de pas dans la cour. La mère Cagnal le surprit ainsi plusieurs fois et lui demanda ce qu'il faisait. Alors, interdit et gêné comme un enfant pris en flagrant délit, il refermait vite la porte, mettait la clef dans sa poche et répondait : "Je r'gardais si quéqu'fois mes outils n's'rouillaient point."

Un soir, en rentrant, elle crut voir que son homme était légèrement en ribote :

—T'as donc bu ?

Furieux, il répliqua :

—Moué ! moué ! Qué qu'j'aurais bu ? J'suis pas sorti ; hormis qu'j'ai bu de l'eau ; il y a pas seulement de cidre ici !

En effet, ils ne possédaient pas même de cidre ; le travail acharné, désespéré, de la vieille ne suffisait pas pour entretenir la maison. Couverts de dettes, n'ayant pour répondre qu'une chaumière décrépite et sans valeur, ils trouvaient maintenant de la méfiance et de la mauvaise volonté chez les fournisseurs. Certains d'entre eux commençaient à leur refuser des vivres. Souvent, ils se contentaient de manger un peu de soupe claire et de boire un verre d'eau. La plus grande dépense provenait du bois ; le vieux y tenait ; il exigeait qu'il y eut toujours du feu : "Autrement, j'mourrais d'froid ; m'faut trop bé d'chaleur pour mes pauvr'jambes qui sont quasiment gelées."

Malgré tout cela, il avait bonne figure, le maçon, cette vie lui profitait. Mais quand la vielle rentrait, le dos trempé de pluie, rompue par une longue journée de labeur, n'ayant que le temps de s'asseoir sur la première chaise venue, parce qu'une quinte de toux interminable lui coupait la respiration, lui brisait la poitrine, lui, il se composait une figure souffreteuse, se recroquevillait dans le feu, tenait d'une main ses reins, frottait de l'autre sa jambe allongée, et il geignait d'une voix lente et pleurarde : "J'en ai encore passé une journée ! Ça m'a pris dans cette jambe, de d'pis l'genou jusqu'à la cheville : c'était comme si qu'on m'eût scié l'os. Et pis dans les reins, c'était ben aut'chose, ça m'mordait... ça m'mordait... Pas possible, j'ai eun bête dans ce coin-là, pour sûr. Queu malheur !"

Un jour, sa femme lui dit :

"T'as pourtant meilleure mine equ'moi." Mais il entra aussitôt dans une telle fureur pour lui prouver le contraire, qu'elle n'osa plus jamais émettre une observation si juste.

***

La malheureuse se fatigua tant qu'elle tomba malade d'une fluxion de poitrine. Lorsqu'elle parla du médecin, le vieux se récria : "Un médecin, qué qui l'paiera ? Tu vois bien que j'en prends pas, moué C'est bon pour les riches les médecins !" Elle dut, pendant quelque temps, se passer de soins et laisser le mal s'aggraver, faute d'argent. Il ne se décida même pas à vendre ses outils, parce qu'on lui en offrait trop peu.

Cependant, la fermière chez qui la mère Cagnal travaillait s'émut de la situation de son ouvrière. Elle vint la voir et prit à sa charge tous les frais de médecin et de pharmacie.

Durant la maladie de sa femme, le vieux ne fit que gémir ; on l'entendait de la rue, à croire que tous les maux de la terre l'accablaient : "Queue détresse tout de même ! Si seulement je pouvais travailler un brin ! Ah ! bon oui, ça va de mal en pis ; ça m'prend partout le corps à c't'heure. Non, l'bon Dieu n'est pas juste avé nous."

Et il se tenait à demi courbé, frottant ses douleurs, marchait péniblement en s'appuyant aux murs et aux meubles. Mais lorsqu'il était seul, le soir sans lumière, avec la malade endormie, il se faufilait dans le placard "pour voir si ses ontils n's'rouillaient point ; " il s'asseyait ensuite sournoisement au coin du feu, le dos bien tourné du côté du lit, afin de dissimuler ce qu'il mangeait lentement sans bruit.

Grâce aux soins affectueux de la fermière, la mère Cagnal se rétablit. Aussitôt guérie, elle reprit son travail, et ce fut pendant quelques semaines encore la même existence. Mais, au printemps, son homme eut une attaque d'apoplexie. Il réclama vite un médecin ; et pendant son agonie il ne cessa de se retourner dans son lit pour s'assurer à toute minute qu'on avait bien mis, comme il l'avait demandé, la clef de son placard sous son traversin. Il mourut.

Quelques jours après, avant de se coucher, étant seule, assise tristement sur la chaise du vieux, à sa même place, la veuve Cagnal entendit remuer dans le placard. Ayant prise la clef, elle l'ouvrit avec une certaine curiosité, en songeant à l'importance que le maçon attachait à ce recoin. Cinq ou six souris se sauvèrent, au milieu des truelles et des pioches blanches de plâtre.

En passant sa tête à l'intérieur, une chandelle à la main, elle ne fut pas peu surprise de découvrir dans un des angles un sac de sucre, des tablettes de chocolat, un assortiment de provisions : un litre de vin, un flacon de rhum.

Elle sortit tous ces objets, et elle allait se relever, quand sous son coude un carreau mal scellé attira son attention. Elle le souleva et aperçut un grand nombre de pièces de monaie : de l'or, de l'argent, puis des sous ; tout cela enfoncé dans un trou creusé adroitement sous le carreau. Elle mit cette petite fortune dans son tablier, se rassit et compta : sept cents francs.

Elle en resta saisie, rêvant et comprenant, la gorge serrée : Ainsi son mari avait donc pu mettre de l'argent de côté ! et c'était pour lui seul, dans l'espoir de vivre plus longtemps qu'elle, qu'en vieillissant il s'était rangé, avait économisé ! Et tandis qu'elle se dévouait sans réserve, qu'elle sacrifiait sa santé, qu'elle finissait de s'épuiser, afin de gagner pour deux, lui, avare, égoïste, il se reposait à la maison, sous prétexte de douleurs, il comptait ses écus, grignotait des friandises en cachette et il la laissait pâtir ; il lui refusait même les remèdes urgents, souhaitant sans doute qu'elle le débarrassât plus vite.

Cependant elle n'éprouva ni colère ni haine ; mais une amertume profonde envahit son âme, un noir chagrin gonfla son cœur simple et doux. Alors elle se courba devant l'âtre éteint, comme affaissée sous le poids de sa peine ; elle appuya ses coudes sur ses genoux, enfonça sa tête dans ses mains, qui avaient tant travaillé, et pleura toute la nuit.

Et, au milieu des larmes abondantes qui coulaient entre ses longs doigts osseux, elle ne cessait de répéter cette phrase : Ho ! ho ! c'est-i possible ! mon Dieu Seigneur ! avoir vécu si longtemps ensemble et faire des choses pareilles !... C'est-i possible ! C'est-i possible !

HENRI MALIN.

LE BONHEUR

Le bonheur est un mot mystérieux qui répond à nos désirs les plus ardents, à nos rêves les plus chers.

On le prononce d'abord avec une joie toute mélancolique et avec espérance, et plus tard quand les illusions sont tombées, on le répète avec un geste négatif ou avec des larmes.

Le bonheur est multiple dans ses manifestations et varie selon les sentiments ou la nature de celui qui le cherche ou l'éprouve.

Pour la plupart, c'est une ombre, un idéal, un rêve... pour quelques uns, c'est presqu'une réalité. Les premiers le poursuivent, le traquent toute leur vie, partout où il n'est pas, tandis que les autres, mieux avisés, ne font que lui ouvrir la porte de leur maison, ou de leur cœur. *Où est le bonheur ?* On croit le voir dans la grandeur, dans la richesse, dans le luxe éblouissant, dans les fêtes étourdissantes...... Eh ! le monde n'aperçoit pas que ceux qui possèdent ces fragiles éléments de bonheur ne sont pas plus heureux que ceux qui en sont privés. Ces destinées brillantes ont leur compensations d'ennuis et de chagrins que nous ne voyons pas, éblouis que nous sommes par la surface dorée. C'est l'histoire de la pomme couverte d'une peau vermeille, mais rongée en dedans par un ver.

D'autres pensent que le bonheur est dans la satisfaction des sens. Mais le bonheur n'est pas le plaisir ; le bonheur veut être constant ; il entre par l'âme et non par les sens, tandis que le plaisir n'a qu'une durée éphémère et fatigue.

Le bonheur parfait et complet n'est pas dans ce monde, mais on peut y trouver un bonheur relatif qui consiste dans le témoignage que donne l'accomplissement de ses devoirs et dans la modération des désirs.

Ce bonheur est à la portée du pauvre et du riche. La Providence a mis dans ce monde du bonheur pour tous, comme les grains pour les oiseaux ; il n'y a qu'à le chercher où il est.

La sottise universelle est de le placer dans l'unique atteinte d'un but qu'on poursuit, au lieu de l'échelonner sur la route que nous parcourons. Nous le trouverons en nous-mêmes si nous nous sommes bien persuadés que *le bonheur n'est pas de posséder ce que l'on désire, mais surtout de ne pas désirer ce qui nous manque.*

Puis, il ne faut envier la destinée de personne ; car partout la peine se mêle au plaisir. Il ne faut pas regarder au-dessus de nous, mais au-dessous ; ne pas compter ceux qui passent pour heureux, mais considérer toutes les infortunes qui ne nous atteignent pas.

Une bonne recette pour être heureux : c'est de prendre le temps comme il vient, les gens comme ils sont, et de n'avoir rien à se reprocher.

I. Le bonheur est une boule après laquelle nous courons quand elle roule, et que nous poussons du pied quand elle s'arrête. MME DE PUYSIEUX.

II. Le bonheur des grands, des riches, des heureux du siècle ressemble de loin à ces palais magiques que l'on croit découvrir à l'horison des mers de l'Orient. Approchez : vous trouvez des vapeurs et des nuages chargés de tempêtes.

III. Le bonheur est une bulle de savon qui crève quand on croit la saisir.

(DR MONIN.)

IV. Le bonheur est une plante que l'on va rechercher bien loin et que l'on trouve en rentrant à sa porte.

POUR-RIRE

L'esprit d'autrefois :

La première fois que le prince de Talleyrand reçut M. Thiers, une femme s'en étonna.

—Quoi ! fit-elle, vous recevez ce parvenu ?

—Il n'est point parvenu, madame, répondit le prince ; il est arrivé.

Un voyageur en descendant du train tombe sur le quai de la gare.

Un employé se précipite à son secours, le relève et lui demande :

—Vous n'avez pas de mal ?

—Non, répond aussitôt le voyageur, je n'ai qu'une valise.

Les derniers combles :

Le comble de l'étonnement pour un magistrat :

Voir son vin déposer.



Mercredi, 1er Juin 1892

UN NOUVEAU MINISTRE

M. R. Watson a été assermenté jeudi dernier ministre des Travaux Publics avec le cérémonial ordinaire. M. Smart devient Secrétaire-Provincial tout en restant Commissaire Municipal. Il aurait été dur en effet d'enlever d'un coup à ce parvenu d'un hasard néfaste, les moyens d'exercer quelque part son omnipotence ridicule.—Gare aux municipalités !

M. MacLean reste dans le cabinet sans porte-feuille. Si l'on craint de se priver de ses lumières, il faut avouer que le luminaire fait étrangement défaut en la boutique.

On ne dit pas encore si M. MacLean perd ses émoluments de ministre en même temps que son porte-feuille.

Il se pourrait peut être que l'on voulût créer avant le jugement du Conseil Privé, un ministre des écoles publiques avec M. MacLean comme titulaire. C'est cela qui embarrasserait ce haut tribunal !

M. Watson, le nouveau ministre des Travaux Publics, est dans une étange position. Il a voté en faveur du règlement de la question des Jésuites et l'on sait que c'est de ce vote que provient l'agitation qui a fait éclore la loi Martin. Les amis du gouvernement devront lui en garder rancune. Il lui faudra devenir bien fanatique s'il veut faire oublier cette faiblesse.

Puis, M. Watson a toujours été un bon libéral, dit-on. C'est un admirateur des McKenzie, des Blake des Laurier et des Mills. Il doit avoir confiance en eux. S'est il demandé ce que ces chefs respectés pensaient de la politique du gouvernement dont il vient renforcer les étais chancelants ! O illogisme de ce futur grand homme !

S'il se sacrifiait par dévouement encore? Mais helas! il y a là encore l'ambition funeste du titre d'honorable, pour ne pas dire davantage, ambition aussi terrible que cette faim dont parle le poète, la *faim maudite de l'or, auri sacra fames*. Et le malheur c'est que les deux vont ensemble.

COLLIER DE PERLES

Par le temps qui court, les organes du gouvernement de toute la province, présente des sujets de lecture intéressants pour quiconque a la curiosité de vouloir constater jusqu'à quel degré, l'abus, les fausses représentations et la vantardise peuvent servir de facteurs d'élection. Prenons-en quelques-uns au hasard. Le *Virden Advance* vient au premier rang. Il abonde tout particulièrement en rebuts dont ses lecteurs consentent à se nourrir, et le choix est difficile vû la quantité. Le surcroit de richesses du genre rend le choix embarrassant. L'extrait suivant cependant est un échantillon de la meilleure qualité :

" Voulez-vous le rétablissement des écoles séparées dans la province et voir l'archevêque Taché devenir encore l'esprit dirigeant des affaires de Manitoba ? "

C'est justement ce que rapportait Saladin de Richard Cœur de Lion, et les mères faisaient taire leurs enfants à la seule mention de son nom. A Manitoba aujourd'hui, le plus sûr moyen d'exciter un partisan du gouvernement, c'est de lui mentionner le nom de l'archevêque Taché, ou celui du Pape. Les deux sont d'excellents épouvantails. Jamais depuis l'établissement de la Province, l'archevêque Taché n'a été l'esprit dirigeant de nos affaires ; il n'a jamais essayé de l'être ; il ne l'a jamais souhaité ; nul prélat de quelque dénomination que ce soit, ne s'est moins immiscé à la politique et ne s'en est plus scrupuleusement et plus religieusement tenu aux seuls devoirs de son ministère. Il y a aujourd'hui dans la cité des ministres protestants, qui ont durant les deux dernières années, fait plus d'efforts pour se poser en " esprits dirigeants " dans les affaires politiques de la Province que n'en a fait l'archevêque Taché dans toute sa vie. Il a usé de son influence pour règler la question des écoles ici sur les bases adoptées lors de la confédération, à Ontario et à Québec, et c'était son droit incontestable. Depuis lors, il a souhaité, il a désiré voir maintenir l'état de choses obtenu. S'il en eut été autrement, l'archevêque aurait manqué à ses convictions, et failli à ses devoirs envers ses ouailles. Il n'a pas dépassé d'un iota la ligne de conduite tracée dès le commencement et n'a pas tenté de le faire. Quant au rétablissement des écoles séparées, il sera temps de créer de l'agitation sur ce sujet quand elles auront été abolies. Elles existent encore et elles existeront tant qu'un amendement à la constitution ne permettra pas le contraire. L'agitation actuelle n'est qu'un tour de passe-passe politique destiné à duper les simples du genre de l'*Advance*.—[Traduit du *Free Press*.]

PROGRAMME DE L'OPPOSITION

Nous publions ci-dessous le programme de l'opposition.

La partie relative aux écoles n'a pas été adoptée sans discussion. Les représentants français et nombre des principaux membres anglais étaient opposés à cette clause.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet. :

POLITIQUE FINANCIÈRE.

Administration économique, mais la plus efficace pour subvenir à tous les besoins d'un pays qui se développe. Le pays devrait être bien informé de l'état exact de nos finances au moyen d'un exposé budgétaire clair et honnête, fait annuellement dans la législature.

LOI ÉLECTORALE.

Adoption d'une loi garantissant la franchise de tout électeur qualifié et pouvant empêcher le parti au pouvoir de s'en servir contre l'opposition. Le système serait peu coûteux et efficace, et des juges devant reviser les listes.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Un remaniement des siéges électoraux, d'après la population, la topographie et surtout l'identité d'intérêts

CHEMINS DE FER

1. A ce sujet une politique garantissant l'entrée dans la Province des chemins de fer qui amèneraient une concurrence avantageuse pour le transport des marchandises et produits de la Province, et par conséquent une réduction dans les taux de fret des grains, sur une base juste et raisonnable.

2. D'aider tous les chemins de colonisation, particulièrement celui qui traverserait le district du Lac Dauphin, et une route directe de Winnipeg à Duluth.

3 Ne pas subventionner aucune route, soi-disant de concurrence, sans conclure d'arrangements définis, sans une garantie suffisante d'une réduction réelle et matérielle dans les taux de fret.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

Le principal débouché pour les produits de Manitoba se trouve à la Baie d'Hudson, en conséquence, une route qui y mènerait devrait recevoir l'appui loyal de la province et de son gouvernement afin d'en hâter la construction et l'exploitation.

ÉCOLES

L'opposition déclare :

1. Qu'elle est en faveur d'un système d'écoles publiques uniforme.

2. Elle est prête à mettre la loi actuelle en vigueur, si le comité judiciaire du conseil privé d'Angleterre la déclare *intrà vires* de la province.

3. Si le comité judiciaire du conseil privé déclare cette loi *ultrà vires*, elle essayera d'obtenir un amendement à la constitution donnant à la province le contrôle de l'éducation, sans appel au gouverneur-général en conseil ou au parlement du Canada.

IMMIGRATION.

Une politique pouvant amener dans la province une juste proportion de l'immigration européenne, comme celle des autres provinces et des Etats Unis.

COMMISSAIRE MUNICIPAL.

L'adoption d'amendements des actes concernant le commissaire municipal, de nature à empêcher le titulaire de cet office d'intervenir d'une manière injuste et arbitraire contre les institutions municipales de la province.

ACTE MUNICIPAL

La simplification de l'acte municipal afin de lui donner plus d'efficacité et d'en rendre l'opération moins dispendieuse.

AIDE AUX MUNICIPALITÉS

Secourir équitablement les corporations municipales qui se sont endettées pour aider la construction des chemins de fer de colonisation de la Province.

CONTRATS.

Les contrats de tous les travaux publics seront accordés au plus bas soumissionnaire, *bonâ fide*.

ACTE DU TRAVAIL.

Un acte relatif à la compensation du travailleur sera adopté sur des bases semblables à celle des lois analogues d'Angleterre et d'Ontario.

ROBERT ROGERS, Président.
T. H. GILMOUR, Secrétaire.

LA LANGUE FRANCAISE ET LES ECOLES SEPAREES

Lundi, dans la chambre des communes, le député Armstrong a présenté sa motion au sujet de la langue française et des écoles séparées dans le Nord-Ouest. M. Clark Wallace répondit à M. Armstrong. Dalton McCarthy suivit dans un discours assez long.

Nous nous faisons un plaisir de publier le discours de l'hon. D. Mills, un des chefs de l'opposition. Nous nous demandons ce que pensent les pseudo-libéraux de Manitoba, en lisant ces remarques si pleines de sens d'un homme d'état qui ne se laisse pas emporter par le fanatisme, surtout son collègue d'hier, l'hon. M. Watson d'aujourd'hui.

Voici ce que dit M. Mills :

Son opinion sur cette question est la même que celle qu'il exprimait en cette chambre, il y a deux ans. Le dernier orateur a dit que la question des deux langues est une question nationale. L'expérience des autres pays qui ont une population de races mixtes pourra servir de leçon. Les honorables députés qui appuient la motion préfèreraient une langue unique pour le peuple canadien, l'anglais ou le français. Il est d'avis contraire. Il tient à son droit de parler sa langue maternelle, et il concède le même droit aux autres. En Angleterre, un million de sujets parlent le gallois. Ce nombre, comparé à la population totale du Royaume-Uni, est moindre que la proportion des français du Canada, comparée à la population du pays; cependant, la langue galloise est en usage dans toutes les questions locales, soit politiques, soit sociales, bien plus qu'elle ne l'était il y a cent ans. Lorsque la Louisiane entra dans l'Union Américaine, l'usage officiel du français fut maintenu, et ce privilège n'est aboli que depuis douze ou quinze ans. Il en a été de même de l'espagnol en Californie. Il est sous l'impression que dans les localités des Etats-Unis où la population norvégienne est assez considérable, les enfants de cette nationalité peuvent étudier dans leur langue maternelle. Cette question de langue finit par se régler d'elle-même. Si l'immigration française du Nord-Ouest est considérable, la langue se perpétuera, sinon, si les Français sont disséminés parmi les autres races, leur langue disparaîtra, car le langage est spécialement un sujet de commodité. Il y a assez de rancunes en Canada sans en créer ou en raviver de nouvelles. La provocation d'un conflit de races est un pauvre moyen de régler la question du Nord-Ouest. Un des côtés les plus révoltants du despotisme russe vis-à-vis la Pologne, c'est l'imposition forcée de la langue russe à ce malheureux pays. Quant aux droits souverains, il est d'opinion que la population du Nord-Ouest n'a pas eu à être consultée en rien pour sa constitution. Elle a été faite pour elle, et au fur et à mesure que des particuliers entraient dans le pays, ils étaient tenus de l'accepter. Ceci ressort encore avec plus de vigueur du fait que les nouveaux états souverains des Etats-Unis, qui se sont unis aux treize états primitifs qui avaient fait la constitution, durent accepter cette constitution. La question de l'éducation a-t-elle prêté motif à des griefs ? Il n'a entendu parler de rien de la sorte. Comme ensemble, il préfère le règlement de la question des écoles d'Ontario à celui des Etats de l'Union Américaine.

A six heures lundi soir, M. Mills avait encore la parole. Les dépêches ne nous ont pas apporté le reste du discours.

La motion Armstrong aura certainement le même résultat que le bill McCarthy.

UN MECONTENT

Un soi-disant catholique mécontent de l'honneur récemment conféré à M. Barrett, par l'Université d'Ottawa, exhalait son dépit dans une correspondance anonyme sur la *Tribune*. Cet écrit aurait été insultant non-seulement pour M. Barrett, mais encore pour tous les catholiques, s'il n'eût été lâche Dimanche dernier, le Rév. Père Fox a fait justice du trop envieux correspondant et a qualifié son acte comme il méritait de l'être et vengé M. Barrett de ses insultes.

UNE OMISSION

Le township fractionnel 3, rang 2 est, où il devrait y avoir environ 35 électeurs, est entièrement défranchisé. On a voulu le retrancher d'Emerson, mais ensuite on a oublié, volontairement ou non, de l'ajouter à une autre circonscription. D'un autre côté, il y a, dit-on, une autre localité qui fait partie de deux circonscriptions. Heureux électeurs, alors, doublement heureux ! Ces derniers qui doivent être des amis du gouvernement, devront avoir droit à doubles faveurs des ministres actuels.

Ces simples faits prouvent l'incurie. l'incompétence des auteurs de notre célèbre bill de rédistribution.

A MORRIS

M. Stewart Mulvey est le candidat du gouvernement à Morris. Ce n'est qu'une opposition factice.

M. Mulvey n'a pas la confiance des électeurs. M. A. F. Martin est sûr de son élection. Son attitude ferme et énergique lui ont acquis les sympathies de tous.

Personne plus que lui n'a contribué à faire connaître la politique de duplicité, de fourberie du gouvernement.

Les électeurs de Morris en ont assez des Greenway. Ce qu'il leur faut se sont des hommes solides et M. A. F. Martin a fait ses preuves.

Nous n'avons pas de doute de l'attitude des nôtres et le vote anglais sera aussi en faveur de M. A. F. Martin.

S'il se rend aux polls, M. Mulvey rencontrera la plus grande défaite qui sera enregistrée ce jour là.

Nouvelles Religieuses

M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, a passé quelques jours en ville. Il a donné le sermon à la cathédrale dimanche.

D'après les nouvelles reçues, NN. SS. les évêques font un charmant voyage. Partout sur leur trajet, les réceptions sont splendides.

La consécration de Mgr Labrecque a eu lieu dans la cathédrale de Québec dimanche le 22 mai. L'évêque consécrateur était Son Eminence le cardinal Taschereau, assisté de Mgr Marois. Mgr Bégin coadjuteur et Mgr Blais évêque de Rimouski, assistaient le nouvel évêque. On remarquait dans le chœur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, Mgr Moreau, évêque de Saint Hyacinthe, Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, Mgr Gravel, évêque de Nicolet Mgr Marquis, Mgr Guay, et Mgr Routhier, vicaire-général d'Ottawa.

Le sermon de circonstance a été donné par Mgr Gravel qui a fait un éloquent tableau de la constitution de l'Eglise, constitution divine qui a su résister à toutes les persécutions et braver tous les orages.

L'union Musicale a exécuté la belle messe de Weber.

Le jour de la fête du Patronage de Saint Joseph, a eu lieu, dans la pro cathédrale de Kensington, l'intronisation solennelle de Mgr Hébert Vaughan, successeur du cardinal Manning, archevêque de Westminster.

Tous les évêques de la province, le chapitre métropolitain, un très grand nombre de membres du clergé et des ordres religieux et une multitude de fidèles y assistaient.

Après la messe, Mgr Gilbert, vicaire-général, accompagné du duc de Norfolk, s'est avancé et, au nom du chapitre, a félicité le prélat de sa nomination.

L'archevêque, dans une éloquente improvisation, a parlé du progrès fait par l'Eglise romaine en Angleterre.

Il a fait l'éloge du cardinal Manning, dont les services sont innombrables, et qui a beaucoup fait pour faire avancer la question sociale dans son pays " Il faut distinguer, dit Monseigneur Vaughan, le socialisme et la question sociale. La question sociale doit être étudiée dans toute nation, car elle exerce une influence sur l'existence morale même de chaque nation."

Le *Te Deum* a terminé la cérémonie.

Mgr Vaughan doit aller dans quelques jours recevoir, à Rome, le pallium des mains du Pape.

A LA CATHEDRALE

Les exercices du mois de Marie ont été suivis, cette année, avec une assiduité et une piété réellement touchantes. Tous les soirs il y avait foule à la cathédrale. La grande dame comme l'humble fille du peuple, le magistrat comme le simple artisan, tous venaient avec un pieux empressement déposer aux pieds de la Mère de Dieu et des hommes, les hommages de la plus tendre piété filiale.

Cette foule recueillie en se rendant vers l'autel de Marie obéissait à l'impulsion d'une foi vive, en même temps qu'à la double attraction que produisaient les beaux sermons et les chants mélodieux qu'il nous a été donné d'entendre pendant ce beau mois.

Le Révérend M. Messier s'était chargé de la lourde tâche que constitue une série d'une vingtaine de sermons. Quoique fatalement concis, ces sermons étaient d'une clarté, d'une limpidité, en même temps que d'une élégance admirables. Il est vrai de dire que M. Messier était *en plein* dans son élément. En effet, il cueillait à pleines mains et *avec délices* dans cette riche moisson de sujets *poétiques* dont se composent les litanies de la Sainte-Vierge.

Deux mots au sujet des chants :

Le choix des morceaux était fait avec un goût exquis, et ces voix fraîches, suaves, moelleuses qui semblaient tomber de la voûte, portaient au recueillement et provoquaient dans les cœurs des élans pieux.

Et à qui étions-nous redevables de cette douce harmonie ? Faut-il le demander? Ne sait-on pas que dans ce pays privilégié on rencontre toujours les petites sœurs grises sur le chemin du beau, du noble, du sublime ? Mais passons, car on pourrait croire que j'ai pris à tâche de violenter la modestie de ces humbles femmes.

Bref, en faisant la clôture de ce beau mois, prêtres et fidèles pourront légitimement éprouver la satisfaction que ne manque jamais de procurer le devoir accompli.

D'autre part nous avons le ferme espoir que ces pieuses manifestations ne tarderont pas à produire leurs fruits et qu'une fois de plus, nous pourrons dire avec Saint-Bernard : " On n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à la puissante protection de Marie ait été abandonné."

LÉOIUS.

Saint-Boniface, 31 mai 1892.

CONVENTION DE L'OPPOSITION

L'assemblée des délégués et des candidats de l'opposition a eu lieu lundi soir. M. Rogers, président de l'association libérale-concervatrice, présidait, M. T. H. Gilmour agissait comme secrétaire.

Les délégués et candidats des différentes circonscriptions électorales dont les noms suivent étaient présents :

Avondale—J. H. Hartney.
Beautiful Plains—J. A. Davidson.
Birtle—H. M. Power.
Brandon, Cité—W. A. Macdonald.
Brandon-Sud—A. Kelly, délégué.
Brandon-Nord—T. C. Greenwood.
Carillon—M. Jérôme.
Cypress—E. J. Wood.
Dennis—J. F. Frame.
Deloraine—T. H. Kellett.
Dauphin—Glen A Campbell.
Emerson—D. H. MacFadden.
Kildonan—N. P. Hagel.
Killarney—Geo. Lawrence.
Lakeside—Thos. Wallace.
Lansdowne—W. J. Helliwell.
La Vérandrye—W. Lagimodière.
Lorne—R. J. O'Malley.
Manitou—Jas. Huston.
Minnedosa—Dr Roche.
Morden—R P. Roblin.
Morris—A. F Martin.
Mountain—Robt. Rogers.
Norfolk—R. F. Lyons.
Portage-la-Prairie—W. J. Cooper.
Rosenfeldt—T. W. Jackson, délégué.
Rockwood—J. B Rutherford.
Rhineland—Jos. Burke, délégué.
Russell—J. N. Kirchhoffer, délégué.
Saint-Boniface—Roger Marion.
Saskatchewan—A. Carss.
Souris—W. H. Stratton.
Springfield—Colin Campbell, délégué.
Turtle Mountain—Dr Schaffner.
Westbourne—W. McKelvey, délégué.
Woodlands—J. F. Larvey, délégué.
Winnipeg-Sud—D. E. Sprague.
Winnipeg-Centre—W. Bell, délégué.
Winnipeg-Nord—D. Fraser, délégué.

Plusieurs discours ont été prononcés. L'assemblée a ensuite nommé un comité pour rédiger un programme qui lui sera soumis.

COURS DE REVISION

Son honneur le juge Prud'homme a fixé les termes suivants pour l'audition des appels dans les divisions électorales qui lui sont assignées :

CARILLON.

Le 6 juillet à 9 hrs a.m., dans la salle d'audience de la cour de comté, pour toute la division électorale, moins la municipalité de Hanover et ce qui constituait la ci-devant municipalité de LaBroquerie. Pour ces deux dernières municipalités, la cour siégera le 7 juillet à 8 hrs p.m., dans la maison d'école, près de l'église de LaBroquerie.

LAVÉRANDRYE.

Le 8 juillet 1 heure p.m., dans la salle d'audience de la cour de comté, à Sainte-Anne.

SAINT-BONIFACE.

Le 9 juillet à 10 hrs a.m., à l'hôtel de ville, à Saint-Boniface, pour la ville et la municipalité de Saint-Boniface.

Pour la municipalité de Ritchot, la cour siégera le 11 juillet, dans la salle d'audience de la cour de comté, à Saint-Norbert.

PUISSANCES MARITIMES

Voici, d'après une statistique dressée avec des documents officiels, quelques renseignements intéressants sur la puissance maritime des principaux Etats de l'Europe :

Personnel : Allemagne, 730 officiers et 14,400 marins ; Angleterre, 1,898 officiers et 39,152 marins ; Autriche, 586 officiers et 11,899 marins ; Espagne, 869 officiers et 14,000 marins ; Etats-Unis, 1,022 officiers et 27,500 marins ; France, 1,986 officiers et 36,671 marins ; Italie, 576 officiers et 20,650 marins ; Russie, 1,264 officiers et 38,004 marins.

Navires : Allemagne, 30 navires cuirassés, 31 navires non cuirassés et 30 torpilleurs ; Angleterre, 80 navires cuirassés, 286 navires non cuirassés et 157 torpilleurs ; Autriche, 19 navires cuirassés, 31 navires non cuirassés et 57 torpilleurs ; Espagne, 11 navires cuirassés, 96 navires non cuirassés et 17 torpilleurs ; Etats-Unis, 25 navires cuirassés, 56 navires non cuirassés et 4 torpilleurs ; France, 62 navires cuirassés, 163 navires non cuirassés et 202 torpilleurs ; Italie, 23 navires cuirassés, 70 navires non cuirassés et 145 torpilleurs ; Russie, 55 navires cuirassés, 62 navires non cuirassés et 137 torpilleurs.

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

M. le Rédacteur du *Manitoba*.

Comme la correspondance parue dans votre estimable journal du 27 avril dernier ne contient qu'injures, calomnies et mensonges, veuillez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, insérer la réponse suivante : A tous ceux qui ont signé ce tissu de mensonges je réponds que leurs fausses injures et calomnies ne m'atteignent pas, cela vient de trop bas, c'est dicté par la haîne et le dépit. Du reste, ces individus ne se tiennent pas seulement aux injures ils ont cru me convaincre par des arguments frappants, des menaces. Dernièrement ils ont choisi le plus digne champion de la clique et ce grossier personnage est venu me provoquer à la porte de l'eglise, mais hélas, arrivé sur le terrain il a pris ses jambes à son cou et s'est sauvé honteusement, lâchement, sans doute il a vu rouge ! Si j'ai écrit dans le passé sur le Fort Alexandre, ce fut aux instances d'un ami personnel ; mais depuis que j'ai appris à connaître les chétifs individus de la clique j'ai changé de tactique.

Monsieur le Rédacteur, vous exhortez tous les Canadiens à faire leur devoir aux prochaines élections ; laissez moi vous raconter ce qui s'est passé ici aux dernières élections pour le Dominion. Moi, loin de supporter la politique Martin, je fus sur les lieux du scrutin dès le matin, mais des huit électeurs Canadiens-français pas un n'est venu. Beaux patriotes !

Dans toutes mes correspondances, je me suis efforcé de prouver que cette place ne convient nullement à l'agriculture pour le moment, et maintenant votre peu savoureux correspondant bon marchand jeune colon de deux ans est parfaitement de mon avis et il le dit dans son article, puisqu'il dit que la place ne convient qu'aux marchands, colporteurs et vendeurs de tartes aux sauvages. C'est ce qu'il fallait prouver. Lui et moi sommes d'accord sur ce sujet.

Je me résume, M. le rédacteur, en répétant que ceux qui auraient des doutes sur ma sincérité peuvent s'adresser aux personnes dignes de foi et désintéressées (à part ceux de la clique).

J'accepte le défi de votre correspondant, et de plus j'offre à verser au profit de l'hôpital de Saint-Boniface la somme de cinquante piastres à condition qu'il fasse la même offre, si en désignant dix, vingt, je dirai même cent personnes dignes de foi qui, à l'unanimité, diront que j'ai toujours dit la vérité et que j'ai représenté cette place et ses habitants à leur juste valeur.

SAUVAGE.

Fort-Alexandre, 16 mai 1892.

LES PREMIERS MINISTRES D'ANGLETERRE

Nous donnons ci-dessous une liste des premiers ministres du règne de Sa Majesté la Reine Victoria :

Lord Melbourne, pour la seconde fois, depuis avril 1835 à septembre 1841 ; Sir Robert Peel, pour la deuxième fois, de septembre 1841 à juillet 1846 ; lord John Russell, depuis juillet 1846, jusqu'à février 1852 ; le comte de Derby, père de notre gouverneur-général, depuis février 1852, jusqu'à décembre 1852 ; le comte d'Aberdeen, depuis décembre 1852, jusqu'à février 1855 ; lord Palmerston, depuis février 1855, jusqu'à février 1858 ; le comte de Derby, pour la deuxième fois, depuis février 1858, jusqu'à juin 1859 ; lord Palmerston, pour la deuxième fois, depuis juin 1859, jusqu'à novembre 1865 ; le comte de Russell, pour la deuxième fois, depuis novembre 1865, jusqu'à juillet 1866 ; le comte de Derby, pour la troisième fois, depuis juillet 1866, jusqu'à février 1868 ; M. Disraeli, depuis février jusqu'à décembre 1868 ; M. Gladstone, depuis décembre 1868, jusqu'à février 1874 ; M. Disraeli, pour la deuxième fois, depuis février 1874, jusqu'à avril 1880 ; M. Gladstone, pour la deuxième fois, depuis avril 1880, jusqu'à juin 1885 ; le marquis de Salisbury, depuis juin 1885, jusqu'à février 1886 ; M. Gladstone, pour la troisième fois, depuis février, jusqu'à août 1886, alors que le marquis de Salisbury prit de nouveau les rênes de l'administration.

MARIAGE A BOUCHERVILLE

Une joyeuse et intéressante fête de famille réunissait, mercredi matin, un bon nombre d'amis à Boucherville.

M. L. Osias Daigneault, médecin, de St. Albans, E. U., conduisait à l'autel Melle Anna Maria Faubert, nièce du Rev. M. Primeau, curé de Boucherville.

La cérémonie qui fut des plus imposantes, eut lieu à 9 heures, à l'arrivée du bateau de Montréal sur lequel, en dépit du mauvais temps, plusieurs parents de la famille avaient pris passage.

Le Rév. M. Joseph Daigneault, frère de l'époux, présida à la cérémonie, assisté de MM. J. Primeau, curé de Boucherville et A. Faubert, chapelain de la Providence, Montréal, tous deux oncles de la mariée.

Mademoiselle Faubert est la sœur de M. J. O. Faubert, marchand de Saint-Hyacinthe, Man.

PERSONNEL

M. J. Ernest Cyr, Chef Ranger de la cour des Forestiers catholiques de Saint-Boniface, est parti dimanche pour assister à une convention de l'ordre qui se tient à Montréal, le 7 juin prochain. M. Médéric Cyr est parti en même temps pour une promenade dans la province de Québec.

M. Jobin est le délégué de la cour de Winnipeg.

M. Alphonse Jean, depuis quelque temps à Alpena, Michigan, est revenu samedi. Il entre comme commis à l'épicerie Hargrave, Winnipeg, en remplacement de M. H. Chabot, qui ouvre aujourd'hui un magasin de liqueurs et cigares.

Il nous fait peine d'avoir à annoncer le décès de M. Hyacinthe Michaud. Il est décédé ce matin à l'hôpital après une longue et douloureuse maladie.

MM. Lagimodière et Jérôme sont venus assister à la convention de l'opposition, lundi. MM. Martin et Marion étaient aussi présents.

M. le docteur et Madame Lanthier partent ce soir pour un voyage de quelques semaines dans la Province de Québec et au Nouveau-Brunswick.

DECES

MORIN—En cette ville, le 25 mai dernier, à l'âge de 7 ans, Joseph Jean-Baptiste Albert, enfant de M. Louis Morin. La sépulture a eu lieu jeudi.

Choses et Autres

L'hon. M. Kirkpatrick, ex-orateur de la chambre des communes, est nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario en remplacement de feu Sir Alexander Campbell. Cette nomination rencontre l'approbation una nime.

Le sénateur Boulton doit se porter candidat à Marquette, en remplacement de M. Watson. Il se présente contre la politique commerciale du gouvernement

M. P. V. Savard vient de perdre son siège à Chicoutimi, la cour suprême ayant maintenu le jugement de la cour inférieure. Il se portera de nouveau candidat.

Lord Dufferin a transmis au Foreign Office un rapport sur l'augmentation de l'effectif de l'armée française depuis 1870 On verra par le tableau suivant que cette aug mentation a été considérable :

	1870	1892
Bataillons d'infanterie.....	368	532
Escadrons de cavalerie....	478	428
Batteries de campagne....	224	484
Batteries dans les forteresses...................... ..	60	96
Sapeurs (compagnies)......	50	83

En outre, un quatrième bataillon a été ajouté à chaque régiment et il y a une armée territoriale considérable. Le rapport ajoute que l'état de l'armée et des fortifications ne laisse rien à désirer et que le gouvernement français n'a pas raison de regretter les dépenses qu'il a faites pour perfectionner son organisation militaire.

Le parti démocrate dans les Etats du New-Jersey, Tennessee et Washington est unanime en faveur de la candidature de M. Cleveland.

M. L. O. David est nommé greffier de la ville de Montréal, en remplacement de M. Glackmeyer, décédé,

La discussion sur le bill de rédistribution à Ottawa est commencée hier. M Laurier a ouvert le débat. Il parait qu'il durera pendant plusieurs jours.

L'hon. Dr Harrison, pour des raisons particulières, n'a pu accepter la candidature de Minnedosa Les conservateurs ont choisi le Dr Roche pour faire la lutte à M. Myers. Sa candidature est très forte.

La convention du comté de Woodlands pour choisir un candidat de l'opposition aura lieu demain, à Poplar Point. Il y aura une assemblée publique immédiatement après le choix du candidat. M. Roblin et autres porteront la parole.

Le département de l'intérieur a autorisé ses agents au Nord-Ouest à employer, lorsqu'ils le jugeront à propos, des guides pour diriger les immigrants et leur aider à faire le choix de leurs terres. Cet emploi ne sera que temporaire, bien entendu, et on se dispensera des services du guide lorsque celui-ci aura fourni au groupe d'immigrants qu'il aura *entrepris* de diriger tous les renseignements dont ces derniers auront besoin.

On se propose aussi de déposer au bureau de toutes les agences des plans des townships indiquant quels sont les terres du gouvernement qui ont été concédées, de sorte que du premier coup d'œil, les immigrants pourront voir quelles sont les terres qui restent à concéder.

Arkansas City, Arka, est enseve lie sous huit pieds d'eau. Toute la ville est abandonnée. Cent villages de la vallée de l'Arkansas sont inondés. Des 20 000 habitants des comtés des Delta de Chicolands, il y a deux mois, il n'en reste plus qu'environ deux cents qui n'attendent qu'une occasion de s'éloigner.

—Toutes les licences de la ville sont payables au premier juin : Licences de charretiers, d'écuries, de louage de colporteurs, de chiens, etc. Les autorités sont, parait-il, décidées de mettre le règlement No 50 en vigueur dès maintenant.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE

Procès-verbal de la 16ème séance du 10ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 10ème séance régulière tenue le 23ème jour de Mai A.D. 1892.

Présents :—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Lamontagne et Deschambault.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

COUR DE RÉVISION.

Sur la proposition de M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Le conseil se forme en cour de révision pour réviser le rôle d'évaluation de 1892, conformément à l'ajournement du 23 mai dernier.

Son honneur le maire présidant au fauteuil.

La plainte marquée L de Goldwin Smith contre le rôle d'évaluation est entendue.

Son honneur le maire donne avis, que d'ici à la prochaine séance qui devra avoir lieu à la première assemblée régulière du conseil, il sera préparé une nouvelle évaluation pour la partie du quartier No. 4, comprise entre la rue Marion et les limites sud-est du quartier. On devra diviser cette partie en 4 classes d'evaluation :

La 1ère classe se composant des lots évalués l'an dernier en lots de ferme et cette année en lots de ville, et dont les propriétaires ont signé en faveur du règlement No. 100, seront augmentés de 100 0/0 sur le rôle de l'an dernier.

La 2ème classe se composant des lots évalués l'an dernier en lots de ville et cette année de même et qui appartiennent à des propriétaires ayant signé en faveur du règlement No. 100, seront augmentés de 50 0/0 sur l'évaluation de l'année dernière.

La 3ème classe se composant des lots de ville des propriétaires qui n'ont pas signé en faveur du règlement No. 100, mais avoisinant les lots déjà mentionnés, seront augmentés de 20 0/0 sur le rôle de l'an dernier.

La 4ème classe se composant des résidences privées seront aussi augmentées de 10 0/0. Et les autres plaintes dans les différentes parties de la ville en dehors de celles déjà mentionnées seront prisent au mérite.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que les procédés de la cour de révision soient de nouveau ajournés à la prochaine séance régulière du conseil et que les procédés réguliers soient repris. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que le conseil s'ajourne pour quelque temps et passe à la salle des comités pour examiner les documents maintenant sur la table. Agréé.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et les procédés réguliers du conseil sont repris.

Le greffier dépose sur la table les comptes et rôle de paye suivants ;

J. A. Fairchild & Cie, $27.00, pour une charrue ; rôle de paye No. 2, pour $11.90, du 7 mai au 12 mai 1892, et le rôle de paye No. 3, pour $105.00, du 13 mai au 20 mai 1892.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que les comptes suivants soient approuvés et payés: H. F. Despars, $3.17; la Cie Canadienne de publication, $38.60 ; R. D. Richardson, $0.75. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que les rôles de paye Nos 2 et 3 soient acceptés et que les montants y mentionnés soient payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le compte de MM. Fairchild & Cie soit laissé sur la table jusqu'à la prochaine séance. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Attendu, entre autres raisons, que M. Joseph Gagnier a donné avis à plusieurs conseillers qu'il n'avait pas l'intention de rester au service du conseil, et que ce dernier ait à se trouver un autre employé ;

Qu'il soit résolu qu'il (M. Gagnier) soit renvoyé de sa charge, le dit renvoi devant dater de l'expiration du mois présent, avec faculté toutefois de pouvoir continuer d'habiter son logement actuel pendant le mois de juin.

Proposé en amendement par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le dit renvoi ne date que de la fin du mois de juin.

Votent en faveur de l'amendement : MM. les conseillers Lauzon et Deschambault.

Votent contre : MM. les conseillers Lecomte, Buron et Lamontagne.

Son honneur le maire déclare l'amendement perdu.

La motion principale est remportée sur la même division.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que M. Moïse Ménard soit nommé aux différentes charges maintenant occupées par M. Joseph Gagnier, avec le même salaire, et que cette nomination prenne effet dès demain, avec faculté de prendre son logis au poste après le 1er juillet.

Proposé en amendement par M. le conseilles Lauzon, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que la motion principale ne soit pas maintenant mise aux voix, mais qu'elle soit renvoyée au prochain conseil, après avis donné à la présente séance.

Votent pour l'amendement : MM. les conseillers Lauzon et Deschambault.

Votent contre : MM les conseillers Lecomte, Buron et Lamontagne.

Son honneur le maire déclare l'amendement perdu et la motion principale emportée sur la même division.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que la séance soit levée, et la séance se lève.

Chronique Locale.

—MM. Gaudet et Trudeau ouvrent un étal de boucher à Winnipeg.

—L'assemblée annuelle de l'union métisse Saint-Joseph a lieu ce soir.

—Les exercices du mois de Marie se sont clos hier soir à la cathédrale.

—Les élèves finissants du collège, ont terminé leur retraite de vocation lundi soir.

—Il y a encore 400 immigrants dans la maison du gouvernement à Winnipeg.

—Les excursions d'été à prix réduits du C. P. R. pour l'est, commencent d'aujourd'hui.

—On dit que la récolte a une belle apparence. Les céréales lèvent bien partout. Il y aura beaucoup de foin.

—La Saint-Jean-Baptiste sera chômée cette année le 23 au lieu du 24, cette dernière date tombant un vendredi.

—M. J. B. Lauzon, boucher de cette ville, livrera à domicile de la glace à raison de $5.00 pour la saison d'été.

—Les patates sont rares. Elles se vendent actuellement 60 cts le minot au détail, elles ont valu 70 cts ces jours derniers.

—M. Joseph Michaud, de Norman, et ci-devant de Saint Boniface, est à l'hôpital général de Winnipeg, où il a subi l'amputation d'une jambe.

—Toutes les beurreries sont en pleine activité. L'industrie laitière progresse chaque année. C'est déjà un des plus clairs revenus de nombre de cultivateurs.

—L'on peut avoir de la farine à très grand marché chez M. Finklestein, près du pont Broadway. XXXX $1.25 ; beurre, 8 lbs pour $1 00. 4i 1 6-92

—Les licences pour la vente des liqueurs viennent d'être accordées. A Saint-Boniface, nous avons les mêmes que l'an dernier. A Winnipeg, il y a plusieurs refus.

—Les listes des électeurs sont à s'imprimer pour toutes les circonscriptions. Nous donnons ailleurs les dates qu'à fixées le juge Prud'homme pour les cours de révision dans Saint-Boniface, Carillon et La-Vérandrye.

—Les comités de l'Association Saint-Jean-Baptiste ont décidé de chômer la fête nationale. Comme à l'ordinaire il y aura messe le matin, pique-nique dans l'après-midi et soirée au collège. La pièce l'*Avare* qui a obtenu tant de succès récem ment sera répétée par les mêmes acteurs.

—MM. J. A. Sénécal & Cie ont le contrat de l'agrandissement de l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg. L'addition a 55x30 et quatre étages de hauteur, bois et briques. Ils po seront aussi de nouvelles fondations à toute la bâtisse. Un appareil de chauffage à l'eau chaude sera posé. Le prix du contrat est d'environ $12,000.

—Samedi, le convoi express du Pacifique est venu en collision avec un train de marchandises. Les deux locomotives, les tenders, chars de bagages, de malle et quelques wagons de voyageurs ont été mis en pièces. On dit qu'il y a quelques blessés. Heureusement que le mécanicien de l'express a pu arrêter sa machine, sans cela, l'on aurait pu avoir un sinistre à enregistrer.

—L'expérience nous démontre que pour acheter de bonnes marchandises à bon marché, il faut aller chez le marchand qui n'a qu'un seul prix pour tout le monde, et chez qui les marchandises sont marquées en chiffres ronds ; on est toujours plus certain d'être bien servi lorsqu'on peut s'adresser à des vétérans détailleurs qui se trouvent aussi propriétaires. Vous avez l'avantage de ces trois points importants en allant chez Anderson & Lemieux, 245 Rue Principale, Winnipeg.

—Peu de personnes se font une idée des soins qu'exige le tabac après sa maturité. Il s'imprégnera de toute odeur quelconque dont il sera à proximité. S'il se trouve par exemple une porcherie près de l'endroit où le planteur emmagasine sa récolte, le tabac prendra une saveur désagréable, qu'il sera impossible de faire disparaître dans la suite. Parmi les précautions prises pour obtenir une feuille irréprochable pour le "Myrtle Navy" l'on se renseigne sur les méthodes adoptées par les cultivateurs dans les régions de la Virginie où se cultive la feuille destinée au "Myrtle Navy."

Chronique de la Province.

La Broquerie,

28 mai.—M. Joseph Pion, président des commissaires de l'arrondissement scolaire No. 1 est à bâtir une magnifique maison d'école pour le nouvel arrondissement No. 2 qui vient de se former. Quoique la loi Martin nous prive de l'octroi, cela ne nous empêche pas de bâtir des maisons d'école là où nous en avons besoin.

—Tous les électeurs de cette paroisse ont appris avec plaisir que M. T. A. Bernier avait l'intention de se présenter aux prochaines élections pour le comté de Carillon.

—M. Paul Côté et Melle Pelletier, sœur du curé de cette paroisse, sont partis pour la province de Québec.

—Deux familles belges sont arrivées pour s'établir ici.

—Les jeunes gens de cette paroisse sont à s'exercer pour donner une soirée dramatique et musicale pour la Saint-Jean-Baptiste. Ils joueront "Le départ pour la Californie," par M. l'abbé Lebardin.



Penitencier de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à l'Inspecteur des Pénitenciers, Département de la Justice, Ottawa, endossées "Soumission pour Fournitures," seront reçues jusqu'à Samedi, le 18 Juin, des personnes désireuses de faire un contrat pour fournir à cette maison durant l'année fiscale 1892-93, les articles suivants compris dans les classes ci-dessous mentionnées :

Classe 1, Marchandises sèches.
" 2, Epiceries.
" 3, Bœuf, dressé.
" 4, Mouton, abattu.
" 5, Lard, *mess*, en quarts.
" 6, Porc frais.
" 7, Fleur.
" 8, Pétrole (Canadien et Américain), 70 quarts plus ou moins.
" 9, Drogues et médecines.
" 10, Quincaillerie.
" 11, Cuir et accessoires.
" 12, Bois de construction.
" 13, Charbon (dur et mou).

SPÉCIFICATIONS.

Des échantillons des articles compris dans les classes 1, 2 et 8 seront fournis au soussigné.

Pour la classe 3, le bœuf sera livré aux dates et en quantités, tel qu'il pourra être prescrit.

Pour la classe 8 on exigera l'indication du degré de preuve.

Les signatures d'au moins deux personnes responsables, consentant à se porter cautions au cas où la soumission serait acceptée, devront être apposees au bas de la soumission.

Toute soumission qui ne sera pas préparée selon la formule prescrite sera refusée.

Tout renseignement relatif aux détails des fournitures ci-dessus, des blancs de formules et copies des spécifications et conditions, seront fournis sur application au soussigné.

Les formules de spécification devront être remplies en détail, les reports faits et les additions complétées. Toute fourniture sera sujette à l'approbation du préfet.

Un chèque payable à l'honorable ministre de la justice, au montant de 5 pour cent du total de la soumission et accepté par la banque sur lequel il sera tiré, devra accompagner chaque soumission.

Tous les articles devront être livrés au pénitencier, à Stony Mountain, sans frais, soit pour fret ou pour toute autre dépense incidente.

Les barils et les boîtes d'emballage ne seront ni payés ni remis.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

GEO. L. FOSTER,
Préfet.

Stony Mountain, 23 mai 1892. 4i 25.5 92

AGRICULTURE

ENGRAISSER LA TERRE N'EST PAS UN TRAVAIL ROUTINIER

Améliorer la terre au moyen d'engrais ne doit pas être considéré un travail routinier, car cette opération exige, de la part de celui qui en est chargé, une constante observation quant à l'état de végétation des différents champs de sa ferme. Il apprendra, de cette manière, quels sont les engrais que telle ou telle plante affectionne davantage, c'est-à-dire qu'elle soutire avec plus d'abondance du sol, pour lui servir de nourriture.

Les plantes que l'on cultive pendant plusieurs années de suite, surtout celles qui ne sont pas consommées sur la ferme, dont on fait un objet de commerce, comme les céréales, les fourrages et les légumes, épuisent tellement le sol, qu'il devient pour ainsi dire impossible de lui restituer les éléments qui ont servi à activer la végétation de ces mêmes plantes, à moins d'avoir recours à des engrais qu'il n'est possible d'obtenir qu'au dehors de la ferme comme cela se pratique dans le voisinage des villes.

Les cultivateurs, au moyen d'observations constantes, et à l'aide d'expériences faites sur une petite échelle sur leur propre ferme, doivent se rendre compte des besoins de chaque plante, soit légumes ou grains qu'ils se proposent de cultiver, de ce qui constitue dans le sol leur principale nourriture. Par cette connaissance des besoins des plantes qui doivent entrer dans chacun des champs de la ferme, le cultivateur pourvoira plus efficacement à l'aménagement des engrais nécessaires aux plantes qu'il devra récolter. En agissant ainsi, il préviendra les causes de l'épuisement du sol.

Il est évident, à tout observateur, que la nature pourvoit amplement aux besoins des plantes à l'état sauvage ; dans ces conditions, au lieu d'épuiser le sol par une culture indéfinie des mêmes plantes, elles l'enrichissent davantage. A l'état sauvage, les herbes retirent de l'atmosphère une grande partie de leur nourriture, spécialement, les matières carboniques, à tel point que si ces herbes ne sont pas mangées par les animaux et qu'elles pourrissent sur le champ, elles enrichissent davantage le sol, par l'addition de nouveaux engrais, spécialement en éléments organiques ; car si ces herbes sont mangées par les animaux qui vivent et meurent dans la forêt, ils ajoutent au sol un élément de plus et qui contribue à en augmenter la fertilité. C'est ainsi que les prairies du Nord-Ouest, autrefois si grandement peuplées d'animaux sauvages, sont d'une richesse qui ne s'épuisera pas d'ici à longtemps, si on sait les cultiver avec prévoyance et ménagement.

Dans les anciennes paroisses, dès le début de leur fondation, on s'extasiait sur la grande fertilité du sol, et sans cesse on enlevait récolte sur récolte en grains et en fourrages de toutes sortes, sans songer à lui donner les engrais qu'il réclamait, par une diminution bien perceptible dans les produits.

Cette loi de la restitution des engrais au sol est impérieuse, surtout lorsque les produits récoltés sont consommés et vendus en dehors de la ferme.

En examinant avec soin la végétation des plantes fourragères, on s'apercevra qu'elles enlèvent au sol dans de fortes proportions, deux éléments nécessaires à leur végétation : ce sont le phosphate et le carbonate de chaux ; ces deux substances contribuent largement à l'état soluble, à la nutrition des plantes ; elles se rencontrent en grande proportion dans les légumes, comme on a pu le constater par l'analyse.

Le phosphate de chaux entre pour beaucoup dans la charpente des os des animaux, et qui leur est fourni par l'intermédiaire des fourrages, légumes et céréales servant à l'alimentation. C'est ainsi que les animaux engraissés sur la ferme et vendus sur les marchés privent cette ferme de substances nécessaires à la végétation des grains et fourrages récoltés sur la ferme. Lorsque cet engraissement des animaux se fait sur une grande échelle sur la ferme, il importe nécessairement d'avoir recours aux engrais achetés du dehors, ou mieux à l'aménagement de composts dans lesquels on ajoute du phosphate.

Le phosphate de chaux est composé de cinquante-cinq parties d'acide phosphorique et de quarante-cinq parties de chaux. On peut par là juger de la grande quantité d'acide phosphorique que les céréales et les plantes fourragères contiennent. Les autres phosphates, tels que la magnésie, la potasse et la soude se trouvent en bien moindre quantité dans les plantes récoltées sur la ferme.

D'après l'analyse, voici la proportion d'acide phosphorique ou superphosphate que l'on trouve dans les différentes plantes et céréales consommées et vendues sur la ferme : 10,000 lbs

De blé	contiennent	400	lbs d'acide	phosphorique
D'orge	"	210	"	"
D'avoine	"	70	"	"
De fèves	"	290	"	"
De pois	"	190	"	"

Ces différents grains, pour la plupart, sont portés sur les marchés au lieu d'être consommés sur la ferme, et ils privent le sol sur lequel ils ont été récoltés, d'autant de substance acide phosphorique qui a été enlevée par la végétation de ces grains.

Voici, en outre, la proportion d'acide phosphorique que l'on trouve dans les pailles des différentes céréales, de même que dans les légumes les plus fréquemment consommés sur la ferme : 10,000 lbs de

Paille de blé	cont.	170	lbs d'acide	phosphorique
" d'orge	"	160	"	"
" d'avoine	"	12	"	"
Pesats de pois	"	240	"	"
" de fèves	"	226	"	"
Trèfle rouge	"	138	"	"
Choux	"	436	"	"
Navets	"	73	"	"
Choux de Siam	"	408	"	"
Carottes	"	395	"	"

Au moyen de ces calculs, il est facile de se faire une idée de la grande quantité de phosphate enlevée au sol par les plantes récoltées dans tel ou tel champ de la ferme.

QUAND FAUT-IL PLANTER ET TAILLER LES ARBRES?

N'oubliez pas qu'il faut planter les arbres fruitiers ou autres, les tailler, les greffer avant que la sève entre en circulation ; la principale cause d'insuccès dans ces cas, c'est que l'on diffère trop longtemps ces opérations au printemps. J'ai vu, par exemple, des personnes se plaindre que la plantation de leurs arbres avait été un véritable fiasco, alors qu'elles avaient essayé de planter des arbres trop grands qu'elles avaient arrachés avec peu de racines et dans un temps où les feuilles commençaient à pousser. L'insuccès dans ce cas n'est pas étonnant, c'est le contraire qui le serait.

Il vaut toujours mieux planter des jeunes arbres qui sont toujours d'une reprise certaine que des arbres plus vieux qui meurent généralement après la transplantation. Ce conseil s'applique surtout à ceux qui aiment à planter des érables, et qui n'aiment pas à planter ce bel arbre dont la feuille entre dans notre blason national. Des érables arrachés jeunes reprendront toujours sans que l'on soit obligé de trop les mutiler, ce qui n'arrive pas pour des érables plus gros auxquels il faut enlever la tête et des maîtresses branches pour s'assurer une chance quelconque de reprise.

A ce propos, l'*American Gardener* disait qu'on ne devrait jamais transplanter des érables de plus de dix pieds de hauteur et éviter de les tailler fortement ; car cette taille les porte à pourrir à l'intérieur. Pourquoi, continue cette excellente autorité sur cette matière, voit-on dans les villes ou les villages, le long des routes tant d'arbres décrépits à un âge relativement jeune? cela dépend qu'on les a transplantés trop vieux, qu'on les a mal taillés. Ces arbres qui auraient pu durer cent ans meurent ou montrent des signes d'une décrépitude avancée à l'âge de vingt-cinq ou trente ans.

Ces remarques qui ne manquent pas d'à-propos de ce temps-ci doivent attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la plantation des arbres.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Du 4e Centenaire de Colomb, a Chicago en 1893.

Le Gouvernement de la Puissance du Canada accepte l'invitation du gouvernement des Etats-Unis à prendre part à l'Exposition Universelle de Chicago à partir du 1er mai au 31 octobre 1893. Vu qu'il est très important de profiter de l'occasion pour exhiber avec avantage les produits canadiens, une invitation générale est faite aux producteurs et aux fabricants de venir exposer leurs produits agricoles, horticoles, forestiers, machines, arts, etc., et de se réunir pour faire une exhibition des ressources naturelles et des produits industriels du Canada, qui sera un crédit pour le pays.

Un Commissaire Exécutif du Canada a été nommé qui aura le contrôle des objets exposés et de la répartition de l'espace et les gouvernements des diverses provinces ont été invités à fournir leur coopération pour rendre l'exposition aussi complète et aussi satisfaisante que possible.

Le gouvernement de la Puissance paiera le transport des articles exposés, aller et retour, et les frais d'étalage.

Les entrées ne devront pas se faire après le 31 juillet. On commencera à recevoir les articles aux bâtisses de l'exposition au 1er novembre 1892 et tous ces articles, à l'exception du bétail, devront être en place au 1er avril 1893.

On pourra obtenir des blancs de formule et pour espace et renseignements généraux en s'adressant par lettre, sans frais de port au soussigné.

WM. SAUNDERS,
Commissaire Exécutif du Canada.
Département de l'Agriculture, Ottawa, 26 Avril 1892. 3i 18-5-92



PUISSANCE DU CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux à qui les présentes parviendront et à ceux que cela pourra concerner—Salut :

Au sujet de l'avis que j'ai publié en date du 27 Janvier 1891, qui défend sous peine des pénalités imposables en vertu des dispositions du chapitre 43 des Statuts Refondus du Canada, intitulé "Un Acte concernant les Sauvages," la vente, le don, ou le trafic quelconque à un Sauvage des Territoires du Nord-Ouest du Canada ou de Manitoba, ou d'aucune partie de ces territoires et province, de toute munition préparée ou cartouche à balle.

Maintenant Sachez, que je, l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires Sauvages, pour bonnes et valables considérations, exempte des opération et effet du dit avis du 27 Janvier 1891, toutes les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdits sis, situés et étant au nord et à l'est des limites suivantes : Commençant à la hauteur des terres entre les sources des rivières Athabasca et Saskatchewan-Nord et suivant la dite hauteur dans une direction nord-est jusqu'à la tête des eaux de la rivière au Castor (Beaver), de là suivant la dite rivière vers l'est jusqu'à sa jonction avec son embouchure du Lac Vert, de là franc sud jusqu'à la 14me ligne de base, entre les townships 52 et 53, de là à l'est en suivant la 14me ligne de base jusqu'au coin nord-est du township 52, rang 13 ouest du 2me méridien principal, de là au sud jusqu'à la 12me ligne de correction, entre les townships 46 et 47, de là à l'est en suivant la dite 12me ligne de correction jusqu'à la ligne de la rive ouest du Lac Winnipeg et de là jusqu'au Lac Winnipeg.

Et Avis est par le présent donné que la et les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdites, en dedans des limites ci-dessus décrites, sont par icelui exemptées de l'effet du dit avis du 27 Janvier 1891 de sa date.

En Foi de Quoi, j'ai apposé mon seing aux présentes, en mon bureau, en la cité d'Ottawa, ce 29me jour d'Avril 1892.

E. DEWDNEY,
Surintendant Général des Affaires Sauvages.
1m 11-5-92



SOUMISSION.

Des soumissions cachetées, marquées "Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adresées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi le 7 Juin 1892.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucuns des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.
Ottawa, 3 Mai 1892. 2i 18-5-92